RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton de Gisors — *Arrondissement des Andelys*

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation.....	***22 septembre 2023***
Date de publication.....	***6 octobre 2023***
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	***14***
Quorum	***8***
Présents.....	***9***
Pouvoir.....	***1***
Votes exprimés.....	***10***

L'an deux mil vingt-trois, **VENDREDI 29 SEPTEMBRE**, à 19 heures.
Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, M. Florian HOUSSIAUX, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Georges TERNISIEN, Mme Anne HARRIVET & M. Richard ASCIAK.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie-Christine LEBEL
M. Frédéric BONNAIRE
M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE
Mme Ingrid FALEMPIN.

Absent : M. Valentin CLOUET.

M. Patrick LEFEBVRE a été élu secrétaire de séance.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 30 juin 2023.

Ordre du Jour

- Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique : Adhésion et approbation des statuts
- DETR : Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'ancien Arsenal des pompiers – Local technique
- Travaux Ecole
- Séisme au Maroc : Demande de subvention
- Affaires scolaires : Rentrée des classes 2023-2024
- Questions diverses.

.../...

I - SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE : ADHÉSION et APPROBATION des STATUTS *(Délibération n° 333 - 2023 - 22)*

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :
- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :
- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.

.../...

- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite.

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Monsieur Jean- Jacques BOUCHE, Maire d'Heudicourt ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à son ordonnancement.

II - DETR : DEMANDE de SUBVENTION pour la REFECTION de la TOITURE de l'ANCIEN ARSENAL des POMPIERS – LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

(Délibération n° 333 - 2023 - 23)

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de procéder à la réfection de la toiture de l'ancien arsenal des pompiers, devenu aujourd'hui local technique.

Vu l'état de la toiture, très dégradé, et la dangerosité des ardoises qui tombent sur la voie publique, lieu de passage des enfants et familles pour se rendre à l'école communale ;

Considérant que ce bâtiment est l'unique local dont dispose le personnel technique pour déposer et entretenir les outils et matériels nécessaires au bon entretien de la commune, et pour y réaliser des menus travaux ;

.../...

Vu la proximité immédiate de ce bâtiment avec l'ancien presbytère, remarquablement réhabilité en 2021 en Mairie et Agence Postale Communale, ainsi que l'Eglise et le Château, tous deux classés au titre des Monuments Historiques ;

Considérant la volonté de la Municipalité de préserver son patrimoine communal et de conserver cet édifice, au vu de son caractère indispensable aujourd'hui et de son histoire hier ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR, suivant le plan de financement établi ci –dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

Coût total des travaux HT : **22 974 €**

Source	Montant	Taux
Fonds Région – Fondation du Patrimoine	5 000 €	21.765 %
DETR	9 189 €	40.000 %
Sous-total subventions	***14 189 €***	***61.765 %***
Fonds propres - Autofinancement	8 785 €	38.235 %
Sous-total autofinancement	***8 785 €***	***38.235 %***
Total HT	**22 974 €**	**100.000 %**

III - TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de réaliser des travaux à l'école : isolation, chauffage, carrelage de la classe des CM, et précise que la demande de subvention au titre de la DETR déposée en début d'année reste en attente de réponse.

Selon les informations obtenues oralement, la commune serait redirigée afin de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert. A suivre…

IV - SÉISME au MAROC : DEMANDE de SUBVENTION

Monsieur le Maire présente une demande de subvention des Sapeurs-Pompiers Humanitaires GSCF relative au séisme au Maroc en date du 8 septembre 2023.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

V - RENTREE des CLASSES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Ecole
Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée. 63 enfants sont scolarisés à Heudicourt :

- ✓ PS/MS : 21 élèves (12 + 9), classe de Mme Laëtitia DAUSSY
- ✓ GS/CP : 26 élèves (9 + 17), classe de Mme Marlène MORASSIN
- ✓ CM1/CM2 : 16 élèves (4 + 12), classe de Mme Armelle CLOUET LOERCH, remplacée par Mme Hélène DEBACKER
  La commune de Saint-Denis-le-Ferment accueille 26 élèves dans la classe des CE1-CE2.

Cantine
Le restaurant scolaire compte 59 inscrits, dont 8 déjeunent occasionnellement.

****

…/…

Monsieur le Maire informe que l'augmentation du fournisseur de repas La Normande, pour l'année scolaire 2023-2024, s'élève à + 9,3 % (au lieu des 4 à 5 % annoncés fin juin 2023).

Monsieur le Maire précise avoir reçu en Mairie le correspondant Monsieur ROPÉ. Ce dernier a précisé qu'au vu de toutes les augmentations (électricité, alimentaires, carburant…), il n'était pas possible d'appliquer l'augmentation annoncée.
Un point sera fait en fin d'année civile.

Monsieur le Maire ajoute que la qualité et la quantité des plats restent inchangées.
D'autres prestataires se sont rapprochés de la Mairie et s'avèrent être plus chers.
Il est demandé à Monsieur le Maire de présenter le coût à la charge de la commune pour la prochaine réunion.

VI - TRAVAUX - ACHATS

Four Cantine/Salle des fêtes
Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a reçu le devis pour un four électrique. Celui-ci avait un coût un peu moins élevé mais il était nécessaire de modifier le contrat d'électricité puisque ce type d'équipement demande une puissance électrique plus élevée.

D'autres devis ont été demandés et reçus et les prix s'avéraient plus élevés.

Après discussions avec Monsieur le Maire et ses Adjoints, décision a été prise de retenir le four mixte au prix de 10 200 € TTC. Il a donc été commandé auprès de la société LANEF et reste en attente de livraison.

SIEGE
Monsieur le Maire informe présente, pour informations, les estimations actualisées par le SIEGE relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ; Celles-ci ont sensiblement augmenté (cf. PV séance du 30 06 2023) :

- ✓ Rue Saint Sulpice (tranche 2) ..... 59 667 €
- ✓ Rue des Boissières (tranche 2)..... 43 000 €
- ✓ Rue Saint Sulpice (tranche 1) ..... 55 417 €.

Installation empêchant l'accès aux véhicules sur le chemin piétonnier
Monsieur le Maire, suite à la dernière réunion du Conseil municipal, présente un arceau de parking à installer de chaque côté du chemin piétonnier afin, entre autres, d'empêcher le stationnement de véhicules devant le terrain de pétanque. Il est demandé à Monsieur le Maire d'étudier la question avec une barrière d'accès.

Agence Postale Communale
Monsieur le Maire informe qu'une demande a été envoyée à La Poste afin de modifier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : de 9h à 12h30 (changements : ouverture le Lundi et fermeture le Mercredi).

Cimetière
Le cimetière n'est actuellement pas traité. Une réflexion est à faire sur l'engazonnement…

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- Courrier de la Communauté de communes du Vexin Normand – France service Mobile -, en date du 03/08/2023, annonçant que dans une logique d'« Aller vers », la CCVN continue de déployer ses services au plus près des usagers. A cette fin, le France services du Vexin Normand prolonge son service de proximité avec le France services Mobile à la demande. Ce service propose de recevoir en Mairie un usager qui a besoin de faire des démarches administratives mais qui rencontre des difficultés pour se déplacer. Dans ce cas, il peut contacter sa Mairie pour prendre rendez-vous avec le France services Mobile. Il suffit de mettre à disposition le jour du rendez-vous fixé un bureau équipé d'Internet.

…/…

- Rapport 2022 de la Communauté de communes du Vexin Normand, consultable via l'onglet : https://www.cdc-vexin-normand.fr/nos-publications.html

- Mail de la DGFIP de l'Eure informant que, suite à l'indisponibilité de l'accueil physique au Service des Impôts des Particuliers de Vernon incendié dans la nuit du 29 juin 2023 :

  Un guichet « temporaire » pour la réception du public est désormais ouvert dans les locaux de la Mairie de Saint-Marcel
  à compter du Mercredi 16 août 2023 - du lundi au Vendredi de 9h à 12h
  Lundi, Mercredi et Vendredi de 14h à 16h uniquement sur rdv

  Les usagers peuvent aussi se connecter sur le site impots.gouv.fr pour effectuer leurs démarches directement en ligne ou se connecter à leur messagerie personnalisée. Ils pourront également bénéficier d'un accompagnement particulier en contactant les agents de la DGFIP au 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel) ou en se rendant dans un Espace France Services.

- Remerciements de la société Saint-Vincent-de-Paul pour la subvention 2023 allouée par la commune.

- Courrier du SYGOM, en date du 06/09/2023, relatif au Développement d'une solution de tri à la source des déchets biodégradables. En effet, à partir du 01/01/2024, l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement prévoit que l'ensemble des ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. Aussi, le SYGOM a demandé la réalisation d'une étude complète pour l'instauration d'une solution de tri auprès des ménages et assimilés, des déchets biodégradables qu'ils auront produits. Elle établira un diagnostic global de la situation, tant sur le volet de la collecte que sur le volet du traitement des biodéchets, dans une approche territoriale, contextuelle, technique et financière.

- Mail du SIEGE, en date du 26/09/2023, relatif à la proposition d'adhésion au Groupement d'achat d'électricité pour les communes et EPCI actuellement non adhérentes au groupement.

- Courrier de Saint Louis Sucre, en date du 22/09/2023, relatif aux périodes prévisionnelles d'enlèvement des betteraves de la campagne 2023 : Semaines 42, 48, et 05.

- Il est demandé à Monsieur le Maire d'établir une lettre aux habitants leur demandant d'entretenir le dessus des trottoirs devant leur habitation.

- Les conteneurs de la salle des fêtes/cantine sont actuellement déposés sur le sol engazonné, ce qui engendre danger et difficulté pour la personne chargée de les déplacer. Un aménagement sera étudié et réalisé (dalle en béton désactivé ? Pavés auto-bloquants ?).

- Il est décidé de remettre des graviers dans la cour de l'école, du portail à l'entrée de l'école.

- Le terrain communal sur le chemin de la Costière sera débarrassé des déchets verts par Monsieur David Daverton. Il n'y sera entreposé par la suite que les tontes et les feuilles.

- La salle du Conseil municipal de l'ancienne Mairie est en cours d'aménagement pour y installer une bibliothèque communale administrée par des bénévoles de la commune. Monsieur Patrick FRANCK a créé un logiciel de gestion des livres, Monsieur David Daverton a fourni quelques étagères. Reste à effectuer un grand nettoyage.

- Un administré demande ce qu'il advient d'un repas de cantine commandé et non pris suite à l'absence de l'enfant (donc payé par la famille), et souhaite savoir s'il est possible de venir chercher ce repas non consommé en Cantine. Il est répondu que les plats ne sont pas livrés en barquettes individuelles mais groupés pour plusieurs enfants. Pour des raisons d'hygiène (respect de la chaîne du chaud/froid), il n'est pas possible de remettre aux familles les repas non pris. Ceux-ci sont redistribués entre les demi-pensionnaires.

- *Rapporteur Monsieur David Daverton*
  Eoliennes : Une nouvelle association baptisée PECEVENT (Pour l'Environnement et Contre les Eoliennes en VExin Normand et sur son Territoire) aide à lutter contre le parc éolien du Vexin Normand et, plus particulièrement, contre le projet de Mainneville/Sancourt dont la hauteur des 6 éoliennes prévues est de 180 mètres, soit la hauteur la plus haute du département de l'Eure.

La séance est levée à 21h15.

MAIRIE DE HEUDICOURT EURE

Le secrétaire de séance,
Patrick LEFEBVRE

Le Maire,
Jean-Jacques BOUCHE